

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

## AMENDEMENT

N ° CE2585

présenté par  
M. Rebeyrotte

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.